

## ► MIGRATION ACADEMIQUE

---

Statistiques mensuelles – Année 2020

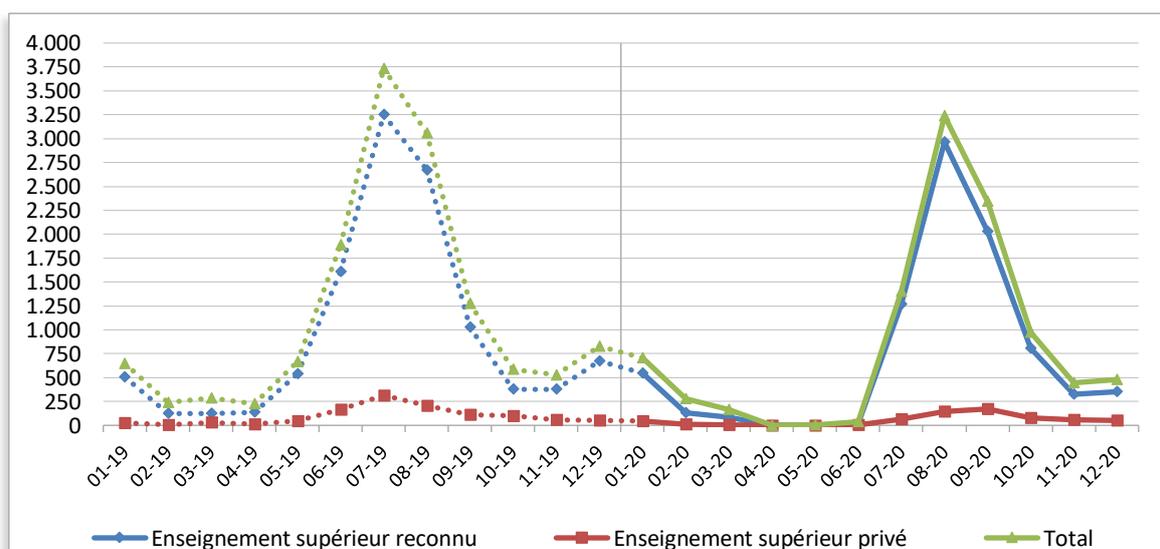
---

## 1. Demandes de visa entrantes<sup>1</sup>

**Tableau 1. Nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2020**

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	546	46	44	70	<b>706</b>
Février	133	12	72	60	<b>277</b>
Mars	82	6	31	46	<b>165</b>
Avril	0	0	0	1	<b>1</b>
Mai	1	0	1	0	<b>2</b>
Juin	17	2	4	12	<b>35</b>
Juillet	1.265	62	16	56	<b>1.399</b>
Aout	2.964	146	55	71	<b>3.236</b>
Septembre	2.032	173	46	89	<b>2.340</b>
Octobre	806	81	22	61	<b>970</b>
Novembre	322	55	22	49	<b>448</b>
Décembre	350	49	22	59	<b>480</b>
<b>Total</b>	<b>8.518</b>	<b>632</b>	<b>335</b>	<b>574</b>	<b>10.059</b>

**Graphique 1. Evolution du nombre de demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires, par motif (enseignement supérieur reconnu ou enseignement supérieur privé) et par rapport au nombre total des demandes visa D dans le cadre de la migration académique par mois, 2019-2020**

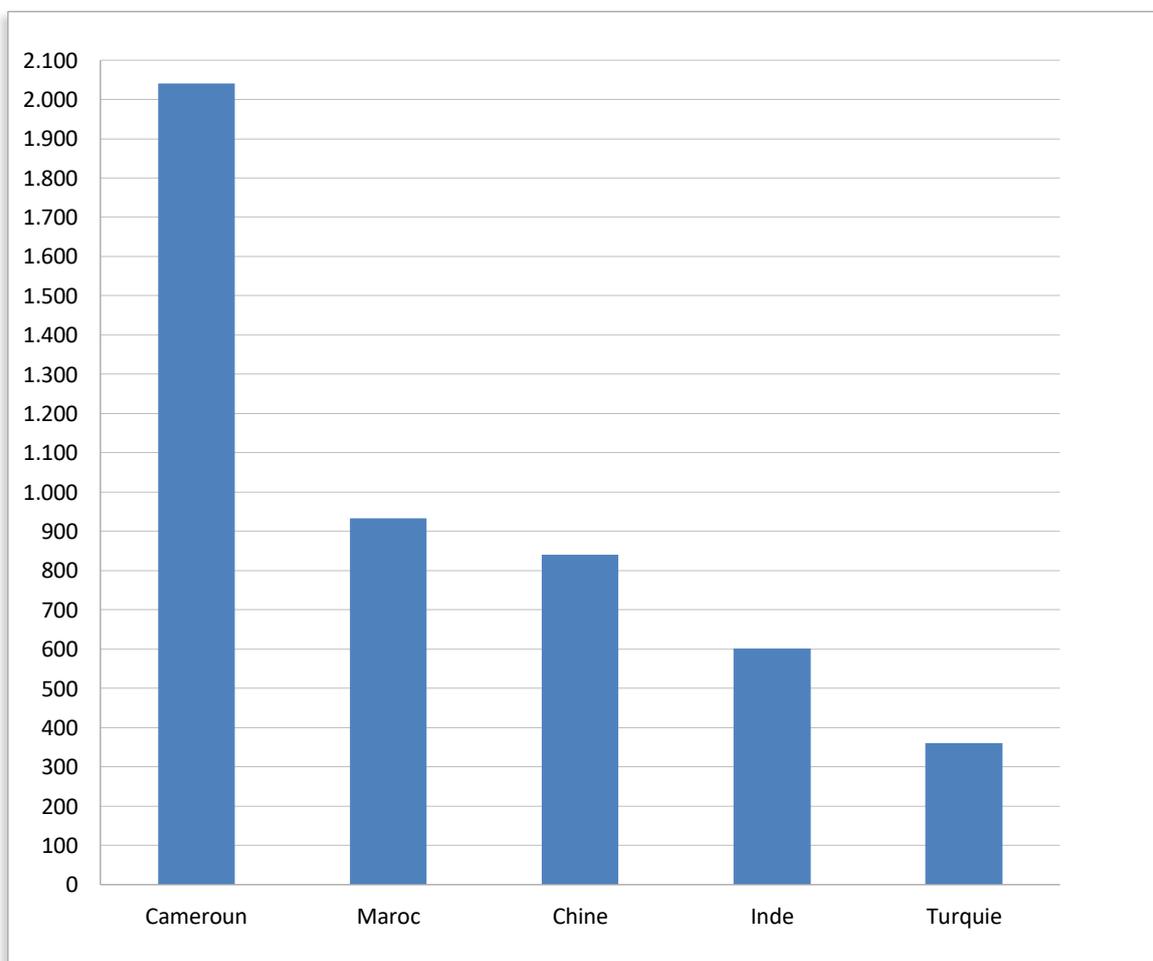


<sup>1</sup> Demandes de visa entrantes : concerne toutes les nouvelles demandes entrantes. Ces demandes ne seront pas nécessairement toutes transmises pour décision à l'Office des étrangers.

**Tableau 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi les demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2020**

Nationalité	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Cameroun	1.826	196	12	7	<b>2.041</b>
Maroc	884	28	17	4	<b>933</b>
Chine	762	4	14	61	<b>841</b>
Inde	450	19	23	109	<b>601</b>
Turquie	311	14	18	17	<b>360</b>
Autres	4.285	371	251	376	<b>5.283</b>
<b>Total 2020</b>	<b>8.518</b>	<b>632</b>	<b>335</b>	<b>574</b>	<b>10.059</b>

**Graphique 2. Nationalités les plus représentées (top 5) parmi les demandes de visa D reçues par les postes diplomatiques et consulaires dans le cadre de la migration académique en 2020**



## 2. Décisions

**Tableau 3. Nombre total de visas D accordés dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2020<sup>2</sup>**

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	650	90	40	70	850
Février	165	37	48	55	305
Mars	49	13	41	39	142
Avril	4	3	0	4	11
Mai	1	1	1	0	3
Juin	9	1	1	13	24
Juillet	509	26	7	32	574
Aout	1.732	45	44	55	1.876
Septembre	1.771	41	51	95	1.958
Octobre	739	27	11	45	822
Novembre	401	42	21	41	505
Décembre	324	41	12	60	437
<b>Total</b>	<b>6.354</b>	<b>367</b>	<b>277</b>	<b>509</b>	<b>7.507</b>

**Tableau 4. Nombre de visas D accordés par l'Office des étrangers dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2020<sup>3</sup>**

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Enseignement secondaire	Total
Janvier	75	51	2	4	0	132
Février	39	27	6	1	0	73
Mars	10	14	7	0	0	31
Avril	6	1	0	1	0	8
Mai	2	0	0	0	0	2
Juin	2	1	0	1	0	4
Juillet	9	17	0	0	1	27
Aout	89	4	1	1	1	96
Septembre	251	4	2	3	1	261
Octobre	320	16	0	0	2	338
Novembre	175	26	0	2	2	205
Décembre	40	34	0	4	0	78
<b>Total</b>	<b>1.018</b>	<b>195</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>1.255</b>

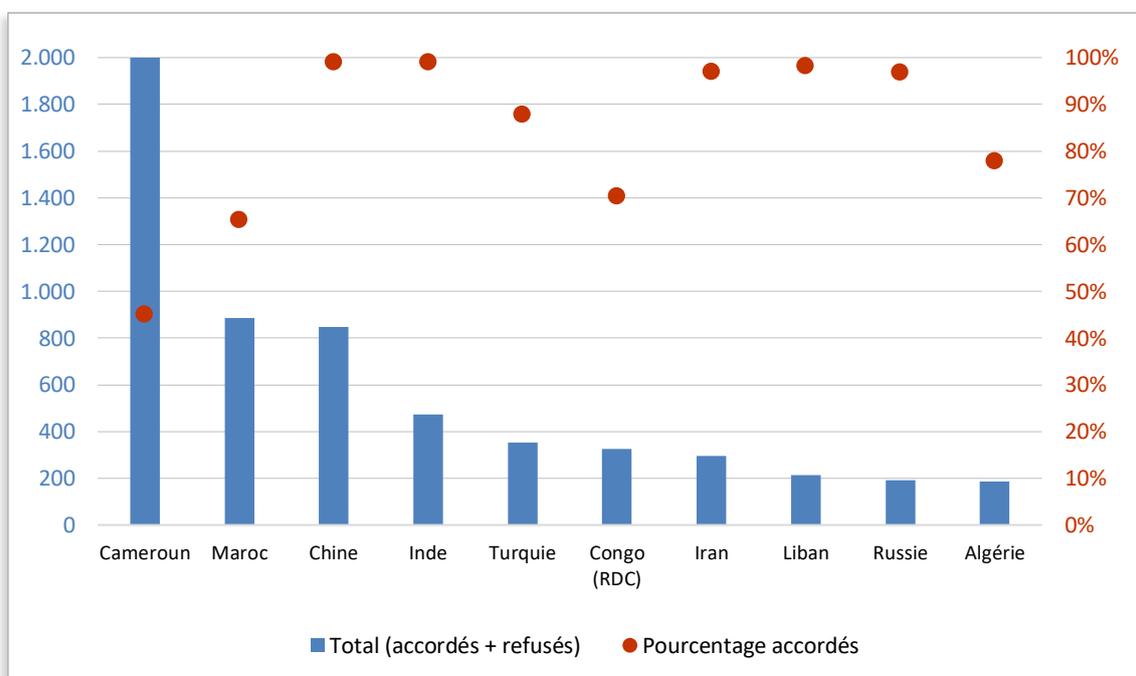
<sup>2</sup> Aussi bien les visas accordés par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

<sup>3</sup> Source : Office des étrangers.

**Tableau 5. Nombre de visas D refusés dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2020<sup>4</sup>**

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	38	51	7	2	98
Février	24	77	2	0	103
Mars	21	63	3	2	89
Avril	3	1	0	0	4
Mai	3	2	0	2	7
Juin	0	0	0	0	0
Juillet	1	0	1	1	3
Aout	44	3	3	0	50
Septembre	234	11	0	0	245
Octobre	423	14	1	1	439
Novembre	630	123	2	0	755
Décembre	126	75	2	0	203
<b>Total</b>	<b>1.547</b>	<b>420</b>	<b>21</b>	<b>8</b>	<b>1.996</b>

**Graphique 3. Nationalités les plus représentées (top 10) parmi le total des visas D accordés et refusés dans le cadre de la migration académique et leur pourcentage respectif de visas accordés, 2020**

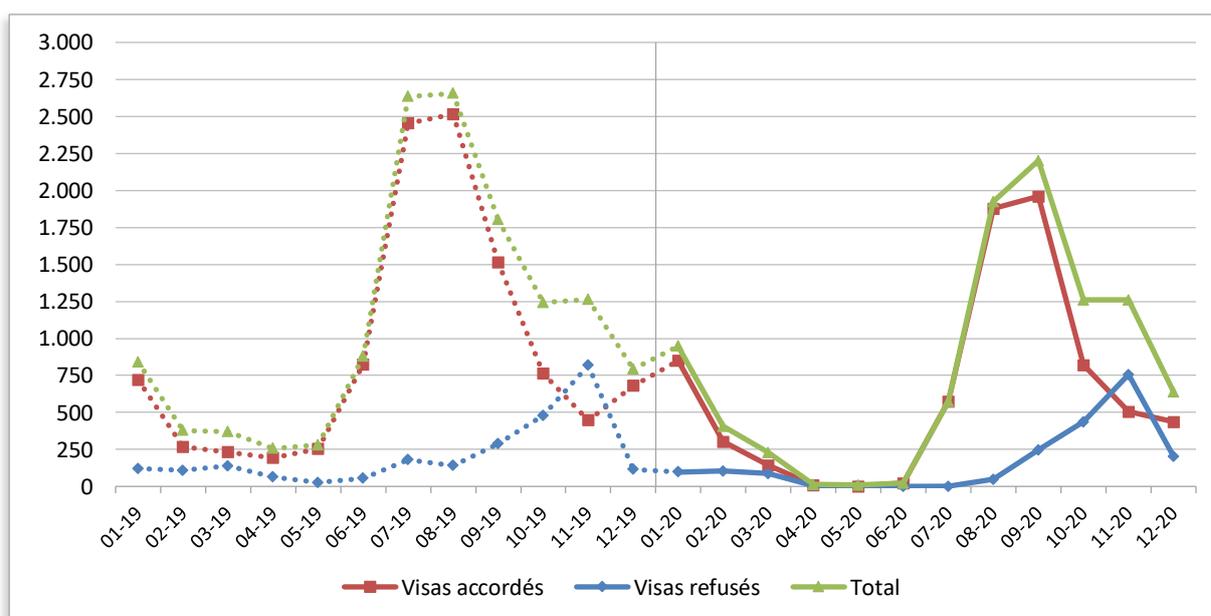


<sup>4</sup> Comme les postes diplomatiques et consulaires ne peuvent pas prendre de décisions négatives, le nombre total des visas refusés correspond au nombre de visas refusés par l'Office des étrangers.

**Tableau 6. Pourcentage de visas D accordés par rapport au nombre total de visas D accordés et refusés dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2020<sup>5</sup>**

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	94%	64%	85%	97%	<b>90%</b>
Février	87%	32%	96%	100%	<b>75%</b>
Mars	70%	17%	93%	95%	<b>61%</b>
Avril	57%	75%	-	100%	<b>73%</b>
Mai	25%	33%	100%	0%	<b>30%</b>
Juin	100%	100%	100%	100%	<b>100%</b>
Juillet	100%	100%	88%	97%	<b>99%</b>
Aout	98%	94%	94%	100%	<b>97%</b>
Septembre	88%	79%	100%	100%	<b>89%</b>
Octobre	64%	66%	92%	98%	<b>65%</b>
Novembre	39%	25%	91%	100%	<b>40%</b>
Décembre	72%	35%	86%	100%	<b>68%</b>
<b>Total</b>	<b>80%</b>	<b>47%</b>	<b>93%</b>	<b>98%</b>	<b>79%</b>

**Graphique 4. Evolution du nombre de visas D accordés et refusés par rapport au nombre total dans le cadre de la migration académique, par mois, 2019-2020<sup>5</sup>**

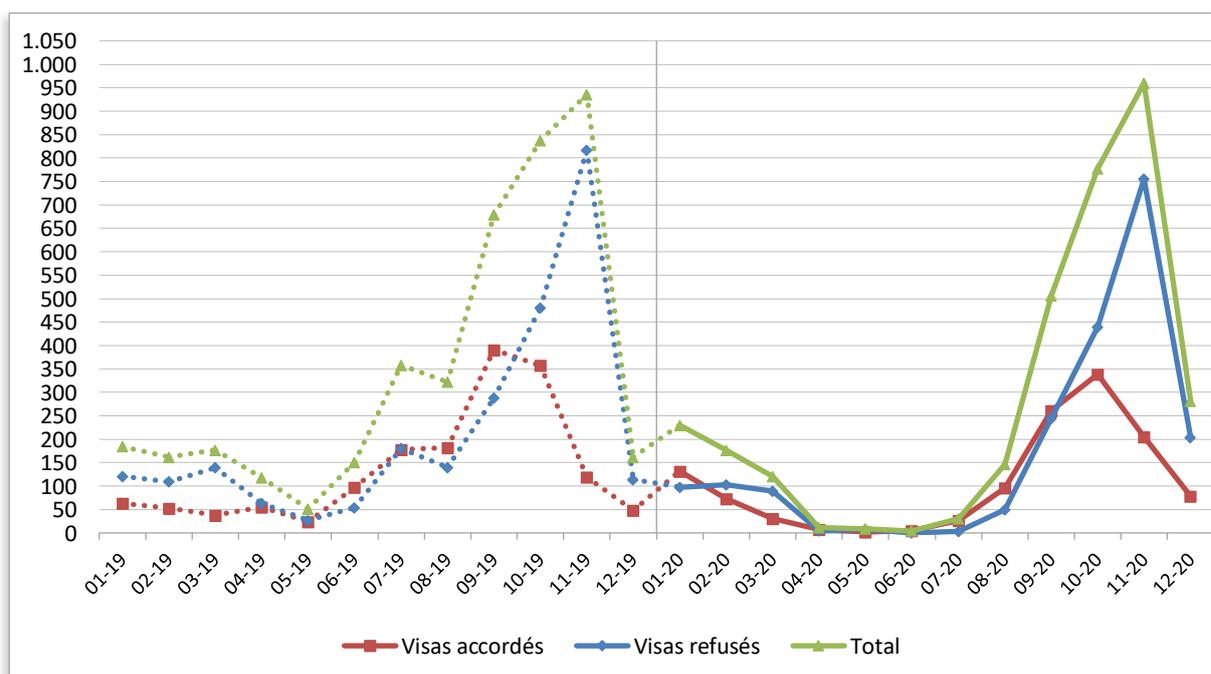


<sup>5</sup> Aussi bien les visas accordés par le SPF Affaires étrangères que par l'Office des étrangers sont prises en compte. Source : SPF Affaires étrangères.

**Tableau 7. Pourcentage de visas D accordés par l'Office des étrangers par rapport au nombre total de visas D accordés et refusés par l'Office des étrangers dans le cadre de la migration académique, par motif et par mois en 2020**

Mois	Enseignement supérieur reconnu	Enseignement supérieur privé	Stage ou formation	Recherche	Total
Janvier	66%	50%	22%	67%	57%
Février	62%	26%	75%	100%	41%
Mars	32%	18%	70%	0%	26%
Avril	67%	50%	-	100%	67%
Mai	40%	0%	-	0%	22%
Juin	100%	100%	-	100%	100%
Juillet	90%	100%	0%	0%	90%
Aout	67%	57%	25%	100%	66%
Septembre	52%	27%	100%	100%	52%
Octobre	43%	53%	0%	0%	44%
Novembre	22%	17%	0%	100%	21%
Décembre	24%	31%	0%	100%	28%
<b>Total</b>	<b>40%</b>	<b>32%</b>	<b>46%</b>	<b>68%</b>	<b>39%</b>

**Graphique 5. Evolution du nombre de visas D accordés et refusés par l'Office des étrangers par rapport au nombre total au niveau de l'Office des étrangers dans le cadre de la migration académique, par mois, 2019-2020**



### 3. Suivi par l'Office des étrangers

**Tableau 8. Décisions (positives et négatives) prises par l'Office des étrangers concernant la prolongation de la carte A par type d'enseignement et par mois en 2020<sup>6</sup>**

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé		
	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives	Accord	Refus	Pourcentage de décisions positives
Janvier	391	31	93%	7	1	88%
Février	256	25	91%	8	1	89%
Mars	290	18	94%	8	0	100%
Avril	274	16	94%	13	1	93%
Mai	115	16	88%	10	1	91%
Juin	91	14	87%	5	1	83%
Juillet	78	15	84%	6	5	55%
Aout	161	5	97%	30	0	100%
Septembre	321	8	98%	47	4	92%
Octobre	463	15	97%	36	0	100%
Novembre	528	13	98%	26	0	100%
Décembre	497	12	98%	9	3	75%
<b>Total</b>	<b>3.465</b>	<b>188</b>	<b>95%</b>	<b>205</b>	<b>17</b>	<b>92%</b>

**Tableau 9. Nombre d'ordres de quitter le territoire (OQT) délivrés, par type et par mois en 2020**

Mois	OQT (enseignement supérieur reconnu)	OQT (enseignement supérieur privé ou enseignement secondaire)
Janvier	14	2
Février	34	3
Mars	19	2
Avril	25	2
Mai	52	0
Juin	49	3
Juillet	31	7
Aout	23	2
Septembre	18	1
Octobre	7	1
Novembre	9	1
Décembre	20	2
<b>Total</b>	<b>301</b>	<b>26</b>

<sup>6</sup> Les prolongations d'office par les communes sur présentation des documents nécessaires ne sont pas reprises dans le comptage.

#### 4. Nombre de personnes en Belgique (sans distinction du type de séjour temporaire) qui, pendant leur séjour légal, font une demande de prolongation de ce séjour dans le cadre d'études (changement de statut)

Tableau 10. Pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives après une demande de changement de statut par type de demande et par mois en 2020 (les intitulés de catégorie renvoient au statut vers lequel la personne évolue)

Mois	Enseignement supérieur reconnu			Enseignement supérieur privé			Recherche			Total		
	A <sup>7</sup>	R <sup>8</sup>	% <sup>9</sup>	A <sup>8</sup>	R <sup>9</sup>	% <sup>10</sup>	A <sup>8</sup>	R <sup>9</sup>	% <sup>10</sup>	A <sup>8</sup>	R <sup>9</sup>	% <sup>10</sup>
Janvier	15	0	100%	0	0	-	7	0	100%	22	0	100%
Février	18	3	86%	0	1	0%	10	0	100%	28	4	88%
Mars	13	1	93%	3	0	100%	6	0	100%	22	1	96%
Avril	12	2	86%	0	1	0%	11	0	100%	23	3	88%
Mai	5	3	63%	0	0	-	12	0	100%	17	3	85%
Juin	30	2	94%	2	1	67%	17	0	100%	49	3	94%
Juillet	11	4	73%	2	0	100%	7	0	100%	20	4	83%
Aout	8	0	100%	0	1	0%	12	0	100%	20	1	95%
Septembre	19	3	86%	1	0	100%	11	0	100%	31	3	91%
Octobre	12	3	80%	1	0	100%	16	0	100%	29	3	91%
Novembre	10	1	91%	0	1	0%	23	0	100%	33	2	94%
Décembre	10	1	91%	0	0	-	17	0	100%	27	1	96%
<b>Total</b>	<b>163</b>	<b>23</b>	<b>88%</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>64%</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>100%</b>	<b>321</b>	<b>28</b>	<b>92%</b>

<sup>7</sup> A : accord = décision positive.

<sup>8</sup> R : refus = décision négative.

<sup>9</sup> % : pourcentage de décisions positives par rapport au nombre total des décisions positives et négatives.

## 5. Méthodologie

Suite aux mesures prises par le gouvernement belge pour limiter au maximum la propagation du virus Covid-19, les procédures ont été adaptées à partir de mars 2020. Le détail des procédures adaptées est décrit sur le site de l'OE (<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Pages/home.aspx>) et doit être considéré pour interpréter les statistiques présentées dans ce rapport.

### 5.1 Population concernée

Ce document concerne les ressortissants d'un pays tiers. Il contient d'une part des données relatives aux demandes de visa entrantes (introduites auprès du SPF Affaires étrangères) et relatives au nombre total des décisions visa (SPF Affaires étrangères et l'Office des étrangers) et d'autre part des données relatives à l'examen des demandes transmises pour décision à l'Office des étrangers, au suivi du séjour, les demandes de délivrance d'un titre de séjour et les renouvellements éventuels et ceci pour certaines catégories d'étudiants (enseignement supérieur reconnu, enseignement supérieur privé, enseignement secondaire, stagiaires et chercheurs).

### 5.2 Sources

Les données relatives aux demandes de visa entrantes et au nombre total des décisions visa positives et négatives proviennent du SPF Affaires étrangères. Chaque année en janvier, sur base des données du SPF Affaires étrangères, les données mensuelles de l'année écoulée sont corrigées et figées définitivement.

Toutes les autres données proviennent des comptages par le service long séjour de l'Office des étrangers. Les prolongations d'office par les administrations communales ne sont pas reprises dans le comptage.

### 5.3 Unité de comptage

1 unité correspond à 1 personne (en effet, les enfants sont comptés séparément).

### 5.4 Termes

- **Visa D (visa national de long séjour)**

Permet à un ressortissant d'un pays tiers de séjourner plus de 90 jours en Belgique.

- **Date de la demande de visa**

La date de la demande de visa est la date à laquelle la demande a été introduite auprès de l'ambassade/du consulat belge compétent pour le pays où la personne réside habituellement.

- **Enseignement supérieur reconnu**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite poursuivre en Belgique des études supérieures ou une année préparatoire aux études supérieures, en qualité d'élève régulier, dans un établissement d'enseignement organisé, reconnu ou subsidié par les pouvoirs publics doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 58 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Enseignement supérieur privé**

L'étranger d'un pays tiers qui souhaite s'inscrire en Belgique en qualité d'élève régulier dans un établissement d'enseignement supérieur privé doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 9 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Chercheurs**

L'étranger d'un pays tiers qui désire mener, en tant que chercheur, un projet de recherche dans le cadre d'une convention d'accueil signée avec un organisme de recherche agréé (en vertu des définitions de l'article 61/10 de la loi du 15 décembre 1980) doit introduire une demande d'autorisation de séjour sur base de l'article 61/11 de la loi du 15 décembre 1980.

- **Stage ou formation**

Jusqu'au 02/01/2019, distinction était faite entre deux types de stagiaires :

- Les étudiants qui effectuent des stages obligatoires en Belgique pour les besoins de leurs études effectuées en Belgique ou dans un Etat membre de l'Espace économique européen ou dans la Confédération suisse et qui sont dispensés de l'obligation d'obtenir un permis de travail (art 2,19° de l'AR du 9 juin 1999) ;
- Les personnes qui effectuent un stage, c'est-à-dire l'apprentissage, auprès d'un employeur, d'une profession en continuation d'une formation préalable attestée par un diplôme ou un certificat d'études (AR du 9 juin 1999, Chapitre VI, Section I, art 20-23). Certains sont soumis à l'obligation de présenter un permis de travail, d'autres en sont dispensés.

Depuis le 03/01/2019 (transposition de la directive 2011/98/CE du 13/12/2011 cette deuxième catégorie rentre dans le champ d'application du permis unique si sa durée dépasse 3 mois.

- **Enseignement secondaire**

Les études secondaires ne donnent, en principe, pas droit à une autorisation de séjour. Quelques exceptions existent néanmoins.

- **Carte A et prolongation**

Certificat d'inscription au registre des étrangers – Séjour temporaire. Si la demande d'autorisation de séjour d'un étudiant d'un pays tiers est accordée, il recevra une carte A valable 1 an (expire généralement le 31 octobre de l'année académique en cours) et renouvelable chaque année pour une durée limitée à la durée des études à condition qu'il remplisse toujours les conditions mises au séjour. Si tous les documents requis sont soumis, l'Administration communale peut procéder d'office au renouvellement de la carte A.

- **Ordre de quitter le territoire**

Un ordre de quitter le territoire est délivré à un étudiant dont la demande de séjour étudiant a été refusée ou dont le droit au séjour en tant qu'étudiant a pris fin :

- Enseignement supérieur reconnu → annexe 33bis ;
- Enseignement secondaire ou supérieur privé → annexe 13.

Dans ce rapport, seuls sont pris en compte les ordres de quitter le territoire délivrés dans le cadre du suivi des demandes d'étudiants par le service Long séjour. Des ordres de quitter le territoire sont par ailleurs délivrés à des étudiants ou d'anciens étudiants par d'autres services dans d'autres contextes (ex : un ancien étudiant peut recevoir un OQT par un autre service de l'OE suite au refus d'une demande de séjour exceptionnel ou d'une demande de protection internationale introduite à l'issue du séjour en tant qu'étudiant).

- **Changement de statut**

Chaque demande de renouvellement d'un séjour temporaire par lequel les conditions de prolongation de ce séjour sont fondamentalement modifiées ou par lequel le cadre juridique change. Les chiffres réfèrent au nouveau statut.

## 6. Contact

Vous trouverez d'autres rapports statistiques sur le site :  
<https://dofi.ibz.be/sites/dvzoe/FR/Statistiques/Pages/default.aspx>

Pour toute question relative aux statistiques, veuillez envoyer un email détaillant votre demande à [statdvzoe@ibz.fgov.be](mailto:statdvzoe@ibz.fgov.be).